



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 27 mai 2024 à 17 h 10 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire Patrick Melchior, formant quorum. Était également présente M^{me} Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe et greffière adjointe. M^{me} Marielle Benoit, directrice générale et greffière est absente.

Première période de questions

Aucune personne n'est présente.

2024-302 Certificat de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

2024-303 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

Réglementation

2024-304 Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-175 et H3-124)

Document : Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-175 et H3-124)*.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-175 et H3-124)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2024-305 Adoption du second projet Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Unités de classes modulaires et zone CM-006)

Document : Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Unités de classes modulaires et zone CM-006)*.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Unités de classes modulaires et zone CM-006)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2024-306

Adoption du Règlement 689 décrétant des travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 3 950 900 \$ pour en acquitter le coût

Document : *Règlement 689 décrétant des travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 3 950 900 \$ pour en acquitter le coût.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 mai 2024;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 13 mai 2024;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 689 décrétant des travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 3 950 900 \$ pour en acquitter le coût* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Seconde période de questions

Aucune personne n'est présente.

Sur proposition du président, la séance est levée à 17 h 12.

Roxanne Roy Landry, MAP
Directrice générale adjointe
et greffière adjointe

Patrick Melchior
Maire